PREFECTURE DE LA CORREZE ARRONDISSEMENT DE TULLE

COMMUNE DE CHANTEIX

****

PROCÈS-VERBAL
de la séance ordinaire du conseil municipal
du 19 mars 2025 – 20h30

****

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Valérie BOUCHAREL représentée par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Jean-François POUMIER

Carla AFONSO DA CRUZ est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 mars 2025

Avant de se réunir en salle du conseil, les élus ont visité le deuxième appartement de l'ancienne Poste, dont les travaux touchent à leur fin.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025

Evelyne LAVENU souhaite apporter une modification au procès-verbal du 28 janvier 2025 car le sujet de l'école abordé lors des questions diverses a été retranscris par « Fermeture école ».
Il est effectivement nécessaire de le corriger en le remplaçant par « Fermeture de classe ».
Le conseil municipal, après avoir validé la modification apportée par Evelyne LAVENU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 28 janvier 2025.

2- Approbation du compte de gestion 2024 – Budget communal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2024 et déclare que ce compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Examen et vote du Compte Administratif 2024 – Budget communal

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté en comparaison du compte de gestion du comptable public. Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 du budget communal.

Sous la présidence de Mme Françoise SERRE, 1ère adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	437 518,40	G	502 900,98
	Section d'investissement	B	76 653,30	H	63 887,10
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	75 415,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	54 569,61 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	=A+B+C+D	514 171,70	=G+H+I+J	696 773,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	17 599,07	L	247 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	17 599,07	=K+L	247 500,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	437 518,40	=G+I+K	578 316,88
	Section d'investissement	=B+D+F	94 252,37	=H+J+L	365 956,71
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	531 770,77	=G+H+I+J+K+L	944 273,59

Le Maire salue le travail de la Secrétaire de Mairie, Adeline GOUNET, notamment pour son suivi sur le budget.
Depuis sa prise de poste, Adeline fait preuve de pédagogie et a un très bon relationnel avec les administrés.

Date est prise en séance pour le vote du budget : le mardi 08 avril 2025 à 20h30.
Le Maire indique que la signature de l'acte de vente de la Ferme Jean Carou aura lieu le mardi 25 mars 2025.

4- Affectation des résultats 2024 – Budget communal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean MOUZAT, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	75 415,90 €
Excédent d'investissement antérieur reporté :	54 569,61 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 :

Solde d'exécution de l'exercice :	- 12 766,20 €
Solde d'exécution cumulé (001) :	**41 803,41 €**

Restes à réaliser au 31/12/2024 :

Dépenses d'investissement :	17 575,89 €
Recettes d'investissement :	247 500,00 €
SOLDE :	**229 924,11 €**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

Report du solde d'exécution cumulé :	41 803,41 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	229 924,11 €
SOLDE :	**271 727,52 €**
Besoin de financement total :	**0,00 €**

Résultat fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	65 382,58 €
Résultat antérieur :	75 415,90 €
Part affectée à la section d'investissement sur l'exercice 2024 :	0, 00 €
Total à affecter :	**140 798,48 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Communal 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2024) :	0,00 €
Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2024) :	0,00 €
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2024 – ligne 002 (report à nouveau créditeur) :	140 798,48 €
Total à affecter :	**140 798,48 €**

5- Approbation du Compte de Gestion 2024 – Caisse des Écoles

Monsieur le maire rappelle que budget Caisse des Ecoles est en sommeil depuis le 01 décembre 2022. Après avoir entendu et approuvé le fait qu'aucune écriture comptable n'a eu lieu au cours de l'exercice 2024 et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2024 et déclare que ce compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6- Questions diverses

Conseil d'école

Le Conseil d'école a eu lieu le jeudi 13 mars dernier.
L'école compte 34 élèves à ce jour.
Le nombre de 28 élèves est envisagé pour la rentrée 2025/2026.

Une évaluation de l'école se fait actuellement à Chanteix. Cette évaluation représente beaucoup de travail au niveau administratif.
L'école de Chanteix est très active et réalise un grand nombre de projets, notamment des projets pédagogiques regroupés avec 4 autres écoles sur le même bassin de vie.
Les institutrices remercient la Mairie en particulier pour le choix du cadeau de Noël (cinéma et goûter) qui devrait être réitéré cette année.

La date de la fête de l'école est fixée au 20 juin 2025 (avec une représentation de théâtre des enfants).
La question se pose concernant le stockage du « Paon ».

Mise en location du 2ème appartement ancienne Poste :
Suite à la visite de cet appartement avant ce conseil municipal, les élus ont constaté qu'il reste quelques petits ajustements à réaliser.
Les diagnostics se feront mardi 25 mars 2025.
Il est convenu qu'une estimation par une agence est nécessaire pour définir le montant du loyer avant sa mise en location.

Eclairage public
L'éclairage public est en fonctionnement.
Les horloges sont posées et fonctionnelles (pas d'éclairage de 23h00 à 6h00).
Christophe BOURDET souligne qu'il est possible de changer les horaires d'éclairage (par exemple lors de manifestations tardives dans la Boîte en zinc).
Dans ce cas, il est convenu que l'éclairage du bourg sera éteint le samedi à 1h00 du matin (pas d'éclairage de 1h00 à 6h00).

Décorations de Noël
Les décorations de la commune sont usées.
Christophe BOURDET a demandé un devis pour raccommoder certaines décorations.
Isabelle BAUDRY invite les élus à se rendre au Carrefour des collectivités en juin prochain et discuter avec la société « Blachère Illuminations ».

Point d'apports volontaires – Thierry LANNES
L'agglo a validé les 6 points suivants :

1. Le Bourdet
2. Le Baspeyrat
3. Lagorce
4. Les Trois Fonds
5. Le Bourg
6. Mouzac

L'agglo n'a pas validé les 2 points suivants (sur terrains privés)

7. Moulin du Juge
8. Fleygnac

A noter que deux points sont proches de la commune de Chanteix :

1. Les Barrières (Lagraulière)
2. Carrefour de la Départementale en direction de Saint-Mexant

Etant donné que seuls six points sont validés sur la commune, la question se pose d'un 7ème emplacement. L'étude sur le chemin communal de Lagrafeuille est à lancer très rapidement.

Collecte des déchets
Les containers du bourg ont été retirés.
Le container de l'école/Centre de loisirs est maintenu pour le moment, afin d'estimer le volume des ordures ménagères.
Jusqu'à présent, c'est Carole POMPIER qui se charge de vider le container.
Certains élus indiquent qu'il serait bien d'inciter le personnel de l'école et du Centre de loisirs à l'apport volontaire des déchets.

Une affiche sera prochainement mise en place au cimetière pour sensibiliser au tri des déchets de ce lieu.
La question se pose de faire des compartiments en dur au sol (déchets verts et plastiques) comme cela se fait déjà sur d'autres communes.

Cimetière

Un relevé des sépultures sera très prochainement réalisé par Thierry LANNES et deux autres élus.
Adeline GOUNET indique que la précision exacte des emplacements est importante pour établir le plan des limites de concessions.

Vente Ferme Jean Carou

La signature de l'acte de vente est prévue le 25 mars 2025.
Le Maire propose de ne pas faire payer le loyer du mois de mars aux locataires.
Les élus ont validé cette proposition.

Utilisation de la Boîte en zinc

La Boîte en zinc a été mise à disposition de familles récemment, à titre gratuit, pour deux cérémonies.

Boîte à livres et panneau d'affichage

La boite à livres et le panneau d'affichage seront mis en place prochainement, sur la pelouse du Monument aux morts.

Anomalie sur défibrillateur centre bourg

Un voyant lumineux rouge s'affiche sur le défibrillateur près de la Boîte en zinc.
Il est précisé que les électrodes ont été changées l'année dernière et qu'une batterie a été commandée cette année. Nous sommes en attente de la livraison. Une vérification sera faite dès demain.

Eclairage solaire

La question se pose de l'utilité de l'éclairage solaire au carrefour de la Route du Maumont et du Chemin des Maurians.
Dès que le point d'arrêt du ramassage scolaire n'y sera plus nécessaire, sa mise en place au Moulin du Juge sera étudiée.

Commission Jumelage

Carla AFONSO et Isabelle BAUDRY font un résumé de la dernière Assemblée Générale du Jumelage qui s'est tenue à Saint-Salvadour le 06 février 2025 :

- Fontaine de Pâques : les communes sont invitées à décorer leurs fontaines (tradition allemande annonçant l'arrivée du Printemps) - *pas de décoration de la fontaine à Chanteix cette année ;*
- Panneaux « commune jumelée » : la Mairie de Seilhac s'est renseignée sur la confection de panneaux qui seraient installés à l'entrée de chacune des 9 communes *(pour Chanteix, il a été décidé lors d'un précédent conseil municipal qu'il serait installé près du Monument aux morts).* Le panneau comporterait la mention « jumelée avec la moyenne Franconie », le blason d'Hilpoltstein ainsi que le blason de chaque commune ;
- Afin d'impliquer les jeunes et de faire connaître le jumelage, le principe de lancer un jeu concours sur le thème de la présentation de leur commune est envisagé ;
- Dans le cadre du 80ème anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale, une représentation exceptionnelle du spectacle musical « Mademoiselle Marie » est planifiée le 12 juillet prochain dans le Limousin ;
- Réception de nos amis d'Hilpolstein du 7 au 12 juin 2025 pour fêter les 25 ans de jumelage et les 80 ans de la paix. Plusieurs propositions sont soumises pour l'organisation de leur séjour. *Lecture est faite du planning envisagé. Il est discuté en séance que le repas du 10 juin pourrait se dérouler à Chanteix. Cette proposition sera soumise prochainement.* Il est demandé aux Maires de s'organiser pour une réception officielle et commémorative à l'occasion des 25 ans de notre jumelage et les 80 ans de la paix. Il est proposé de signer une nouvelle charte, acceptée par les maires présents. Un cadeau sera offert à nos amis pour leur venue. Une idée a été suggérée : un patchwork photos reprenant une photo choisie par chacune des 9 communes.
  L'assistance a été sollicitée afin de faire savoir leurs possibilités d'hébergement ;

- Des repas dans les écoles et centres de loisirs sont prévus dans le cadre du Joli mois de l'Europe ;
- Un bal folk est prévu le samedi 5 avril prochain à Chamboulive.

Panneau d'entrée agglomération

Le panneau d'entrée d'agglomération au Bourdet ne se trouve pas à l'entrée de l'agglomération.
Thierry LANNES demande s'il est possible de le déplacer afin de limiter la vitesse sur la route du cimetière.

Transactions immobilières

Plusieurs maisons inhabitées ont été vendues à Chanteix.

Emplacement champignons en bois

Les champignons géants en bois, sculptés lors de la Fête de l'arbre, sont offerts par « Chanteix Animations, Le comité des fêtes ». Carla AFONSO et Isabelle BAUDRY demandent s'il est possible de les installer sur la pelouse près de la bascule. Une aide de la régie serait appréciée pour la fixation au sol de ces champignons.
La proposition est acceptée. Ils pourront être mis en place près du panneau d'itinérance douce.

Journée mob's Saint-Mexant

Le foyer culturel et sportif de Saint-Mexant organise la Journée Mob's, le 17 et 18 mai 2025.
Une balade à mobylettes passera par le bourg de Chanteix.

Stationnement école

Afin de limiter le stationnement et de faire respecter la signalisation en place, il est envisagé de mettre en place des plots ou des pots de fleurs devant les appartements face à l'église.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 08 avril 2025 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Chanteix, le 19 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE CHANTEIX
19 (Corrèze)